

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2014

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette, tenue le 12 février 2014, à 19 h 30, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BÉLANGER, Donald	représentant	Rimouski
DUCHESNE, Robert	maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
MORISSETTE, Réjean	maire	Esprit-Saint
PELLETIER, Roland	représentant	Saint-Anaclet-de-Lessard
PERREAULT, Marnie	mairesse	Saint-Fabien
PIGEON, Gilbert	maire	Saint-Eugène-de-Ladrière
SAVOIE, Robert	maire	Saint-Valérien
ST-PIERRE, Francis	préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
VIGNOLA, André-Pierre	maire	Saint-Marcellin

Était absent :

DETROZ, Yves	représentant	La Trinité-des-Monts
--------------	--------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance ouverte à 19 h 45 et propose un moment de silence en la mémoire de Madame Louise Audet, ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC.

14-021 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

14-022 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CM

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des maires du 15 janvier 2014, avec dispense de lecture.

14-023 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX / CA

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité administratif du 15 janvier 2014 et de la séance extraordinaire du 23 janvier 2014, avec dispense de lecture.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI DES COMITÉS

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a fait préalablement à la présente séance un bref suivi des procès-verbaux et des différents Comités de la MRC.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim a déposé aux membres du Conseil les différentes correspondances reçues.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

14-024 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Monsieur Jean-Maxime Dubé à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC selon les termes du contrat à intervenir entre les parties.

14-025 NOUVELLE ENTENTE DE GESTION DE LA MUTUELLE FQM-PRÉVENTION AVEC LA FIRME MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.

14-026 NOMINATION AU SEIN DE COMITÉS / COMITÉ CONSULTATIF MULTIRESSOURCE

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette nomme André-Pierre Vignola au siège 1 en remplacement de Sarto Roy sur le comité consultatif multiressource.

14-027 NOMINATION AU SEIN DE COMITÉS / COMITÉ RESTREINT EN INCENDIE

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Donald Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette nomme Réjean Morissette en remplacement de Marlène Dubé sur le comité restreint en incendie. Il est de plus convenu que Marnie Perreault agira comme présidente sur ce comité.

14-028 NOMINATION AU SEIN DE COMITÉS / RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE les représentants de la MRC à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli sont actuellement le préfet, Francis St-Pierre, et le maire de la Ville de Rimouski, Éric Forest;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette détermine que les représentants de la MRC à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli soient d'office le préfet et le maire de la Ville de Rimouski.

14-029 FRAIS POUR LA VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette, conformément à l'article 1033 du *Code municipal*, fixe les frais inhérents payables par les propriétaires concernés lors de la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier à 10 % du montant à réclamer avec un minimum de 100 \$ et un maximum de 325 \$ par matricule.

14-030 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC / AVENANT

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la signature de l'avenant à l'entente avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire prolongeant le programme d'aide financière aux MRC.

14-031 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC / ATTENTES 2014

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette entérine la mise à jour des attentes et objectifs pour l'année 2014.

Copie de la présente résolution devant être transmise au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

14-032 RÉOLUTION D'INTENTION DE LA MRC EN VERTU DE L'ARTICLE 111.1 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES / PROJET ÉOLIEN BAS-LAURENTIEN

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 111.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1), une MRC doit annoncer par résolution son intention d'exploiter une entreprise qui produit de

l'électricité au moyen d'un parc éolien et transmettre celle-ci aux municipalités de son territoire au moins 45 jours avant le début de cette exploitation;

CONSIDÉRANT QU'un projet de parc éolien communautaire bas-laurentien est actuellement en cours de discussion en partenariat avec les 7 autres municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette annonce son intention d'exploiter une entreprise qui produit de l'électricité au moyen d'un parc éolien dans le cadre du projet communautaire bas-laurentien. Il est expressément convenu que cette résolution n'engage en rien la MRC dans la poursuite ou non du processus selon les discussions et décisions à venir.

Copie de la présente résolution devant être transmise à chacune des municipalités de la MRC, conformément à la Loi.

14-033 ADOPTION DU RÈGLEMENT FIXANT LES CONDITIONS RELATIVES À L'EXERCICE DU DROIT DE RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS PORTANT SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE BAS- LAURENTIEN

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) une municipalité locale peut se retirer des délibérations portant sur l'exercice de la compétence prévue à l'article 111 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. C-47.1) relative à l'exploitation d'une entreprise de production d'électricité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 188.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut, par règlement, prévoir les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'exercice de ce droit de retrait ou à la cessation de ce droit;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Gilbert Pigeon lors de la séance du conseil tenue le 15 mai 2013;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents de ce conseil déclarent avoir lu le règlement dont copie leur a été transmise dans les délais requis par la loi et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet et la portée de ce règlement ont été mentionnés aux membres du conseil présent;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Marnie Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le règlement 1-14, le tout tel que déposé au livre des règlements de la MRC.

14-034 ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 10-13 POURVOYANT AUX REVENUS ET DÉPENSES AINSI QU'À L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR LE TERRITOIRE NON ORGANISÉ (TNO) DU LAC HURON POUR L'ANNÉE 2014

CONSIDÉRANT QUE le 27 novembre 2013, le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette a adopté le règlement 10-13 pourvoyant aux revenus et dépenses ainsi qu'à l'imposition d'une taxe foncière générale pour le territoire non organisé (TNO) du Lac Huron pour l'année 2014;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée à l'alinéa 3 de l'article 3 dudit règlement;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 alinéa 4 du *Code municipal du Québec*, avis a été donné le 27 janvier 2014 aux membres du conseil par le secrétaire-trésorier par intérim, par lettre certifiée, que le règlement modifiant le règlement 10-13 serait pris en considération pour adoption;

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette adopte le règlement 2-14, le tout tel que déposé au livre des règlements de la MRC.

14-035 INDEXATION DU SALAIRE DU PERSONNEL CADRE

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une indexation de 2 % sur les échelles salariales du personnel cadre au 1^{er} janvier 2014.

AMÉNAGEMENT

14-036 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT/ RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté le règlement numéro 814-2014 autorisant des travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout (lot 6 – PIMQ 2014) dans le district Le Bic et un emprunt de 1 130 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par André-Pierre Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le règlement numéro 814-2014 de la Ville de Rimouski.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

14-037 AVIS D'OPPORTUNITÉ / RÈGLEMENT D'EMPRUNT / RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a déjà adopté des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette même Ville a adopté le règlement numéro 815-2014 autorisant des travaux d'extension de services d'aqueduc, d'égout, de voirie et d'éclairage dans les rues D'Youville et Jeanne-Mance, et un emprunt de 1 670 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement n'intervient aucunement aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Robert Savoie, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le règlement numéro 815-2014 de la Ville de Rimouski.

Copie de la présente résolution devant être transmise à la Ville de Rimouski.

14-038 AVIS DE CONFORMITÉ / PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME / SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a le pouvoir d'adopter des règlements d'urbanisme, et ce, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard a adopté le Règlement n° 415-2013 qui vient modifier le Règlement n° 118-89 relatif au zonage de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE ledit Règlement n° 415-2013 est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette approuve le Règlement n° 415-2013 de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la MRC de Rimouski-Neigette soit mandaté à délivrer le certificat de conformité requis par la loi.

CULTURE ET PATRIMOINE

14-039 ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL / ROUTE TOURISTIQUE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'entente de développement culturel 2013-2015, la MRC a autorisé le 20 juin dernier le versement

d'une aide financière de 4 000 \$ à même l'entente de développement culturel de la MRC au Centre des Opérations Dignité pour le projet d'une route touristique pour le Haut-Pays de la Neigette;

CONSIDÉRANT QUE conformément au protocole d'entente, un montant de 3 000 \$ a déjà été versé et que le montant résiduel de 1 000 \$ devait être versé suite au dépôt du rapport final;

CONSIDÉRANT QUE demande a été effectuée auprès de la MRC afin que le montant résiduel soit versé avant le dépôt du rapport final;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'étape a été soumis à la MRC;

Il est proposé par André-Pierre Vignola, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le versement d'un montant de 500 \$ et que le montant résiduel de 500 \$ sera versé sur dépôt du rapport final.

TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES ET AUTRES

14-040 PROLONGATION DE LA CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE

**Robert Savoie s'abstient des discussions et du vote.*

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette a signé le 10 décembre 2008 une convention de gestion territoriale et que celle-ci est venue à échéance le 10 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette est actuellement dans un vide administratif et que plusieurs dossiers sont en cours;

CONSIDÉRANT QUE le programme des Forêts de proximité est à ce jour inconnu et qu'il y a lieu de permettre une transition;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette est disposée à prolonger la convention de gestion territoriale dans les mêmes termes, engagements, obligations, conditions et modalités, avec les modifications imposées par la nouvelle législation pour la forêt;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC a adopté une résolution lors de la séance extraordinaire du 20 décembre dernier demandant que la convention de gestion territoriale soit prolongée ;

CONSIDÉRANT QUE le territoire forestier ciblé par la convention est une source d'approvisionnement complémentaire intéressante en peupliers faux-tremble consolidant ainsi les emplois d'une scierie du territoire de la MRC;

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Duchesne et résolu à la majorité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette réitère l'urgence de la situation :

- demande à ce que la convention de gestion territoriale soit prolongée;

- autorise le préfet et le directeur général à signer la convention de gestion territoriale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14-041 FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte, à même le Fonds de soutien aux territoires en difficulté, la recommandation du comité de diversification pour une aide financière pour le projet suivant :

Nom de l'entreprise	Nature du projet	Aide financière FSTD
Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière	Rénovation de la patinoire à Saint-Eugène-de-Ladrière	15 000 \$

14-042 ATTENTES 2013 SIGNIFIÉES AU CLD RIMOUSKI-NEIGETTE / REDDITION

CONSIDÉRANT le rapport d'activité transmis par le CLD Rimouski-Neigette relativement aux attentes qui lui ont été signifiées pour l'année 2013 et qu'après en avoir pris connaissance, les membres du conseil en sont satisfaits;

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette accepte la reddition quant aux attentes signifiées au CLD pour l'année 2013 et autorise le versement de l'aide financière de 45 000 \$ qui y était rattachée.

14-043 ENTENTE DE GESTION 2014 AVEC LE CLD / PACTE RURAL / JANVIER À JUIN 2014

Il est proposé par Réjean Morissette, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la signature d'une entente de gestion administrative avec le CLD Rimouski-Neigette pour un montant de 35 703,50 \$ pour l'embauche de l'agent rural pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2014.

14-044 ENTENTE DE GESTION 2014 AVEC LE CLD / FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Gilbert Pigeon et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la signature d'une entente de gestion administrative avec le CLD Rimouski-Neigette pour un montant de 22 038 \$ pour l'embauche d'un

conseiller en développement pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

14-045 EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires actuellement à l'emploi de la MRC n'ont jamais été nommés par résolution, il y a lieu de régulariser la situation ;

Il est proposé par Roland Pelletier, appuyé par Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette nomme les pompiers volontaires dont la liste est jointe au rapport du directeur régional du service de sécurité incendie en date du 29 janvier 2014.

AUTRES

14-046 MOTION DE CONDOLÉANCES À LA FAMILLE DE MADAME LOUISE AUDET

Il est proposé par Gilbert Pigeon, appuyé par Réjean Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses condoléances à la famille de Madame Louise Audet, ancienne directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, suite à son décès.

14-047 MOTION DE CONDOLÉANCES À MONSIEUR ROBERT SAVOIE

Il est proposé par Donald Bélanger, appuyé par Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses condoléances à Monsieur Robert Savoie, ainsi qu'à sa famille, suite au décès de son père, Monsieur Gilles Savoie.

14-048 MOTION DE CONDOLÉANCES À MADAME NANCY BRISSON

Il est proposé par Marnie Perreault, appuyé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses condoléances à Madame Nancy Brisson, commis à la comptabilité à la MRC, ainsi qu'à sa famille, suite au décès de son oncle, Monsieur Lucien Brisson.

14-049 MOTION DE CONDOLÉANCES À MONSIEUR RÉJEAN MORISSETTE

Il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par André-Pierre Vignola et

résolu à l'unanimité que le conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette ses condoléances à Monsieur Réjean Morissette, ainsi qu'à sa famille, suite au décès de sa belle-mère, Madame Anaïs Malenfant.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et sec.-trés.